Plan d'urbanisme

Elbeuf-en-Bray



Annexe sanitaire

Document approuvé le 8 septembre 2026

chargé d'études

Perspectives
Gauvain ALEXANDRE Urbaniste
5, Impasse du Coquetier
76116 Martainville-Epreville

ALIMENTATION EN EAU POTABLE / DÉFENSE INCENDIE

L'alimentation en eau potable a longtemps été assurée en régie communale, mais a fait l'objet d'un transfert de compétence au profit du **SAEPA du Bray Sud**. La SADE (Veolia) est le délégataire.

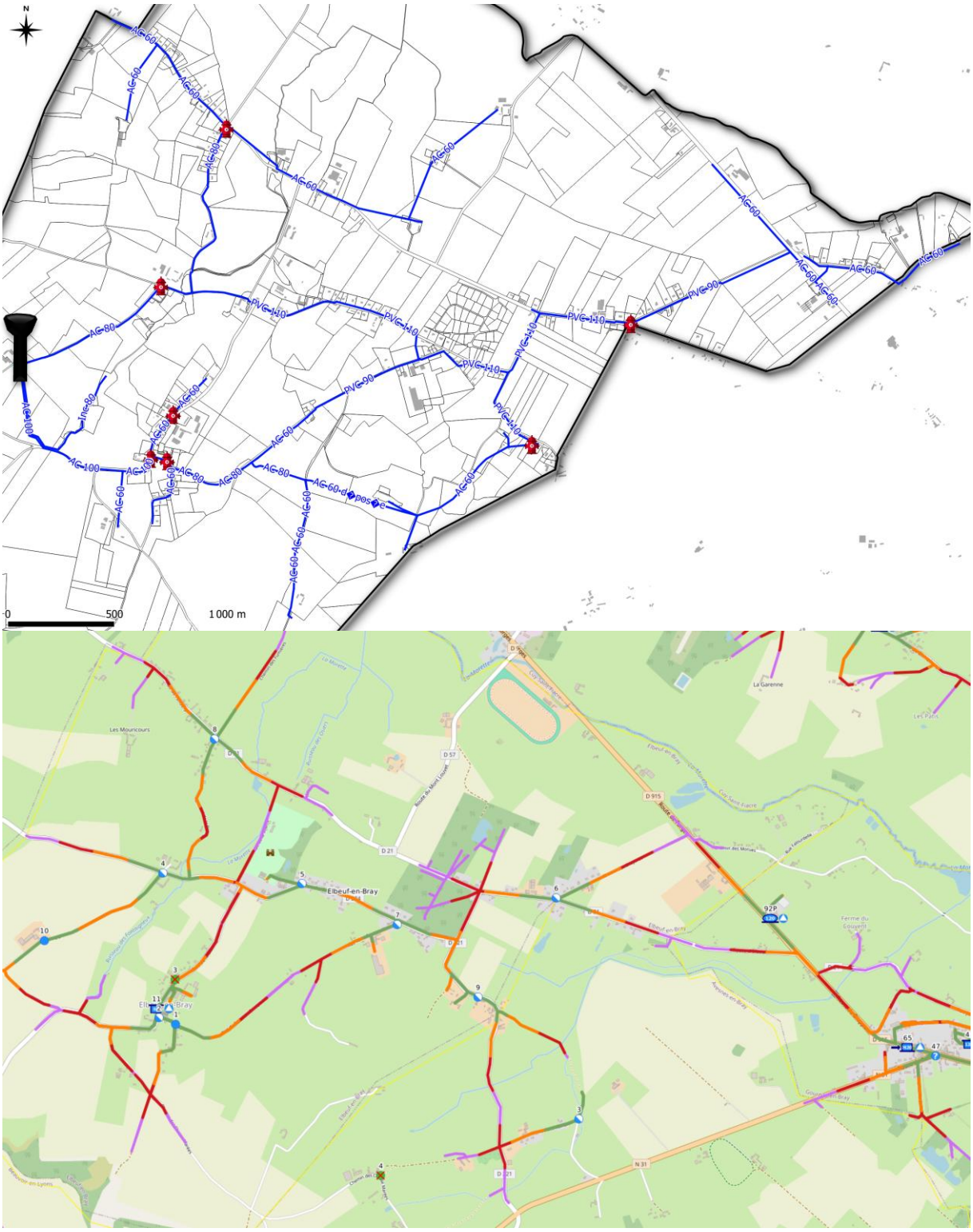
L'eau provient du **captage d'Elbeuf-en-Bray**, qui est partagé avec Gournay-en-Bray dans le cadre du SAEPA du Bray Sud. Il alimente un peu plus de 4 000 personnes.

Le débit moyen journalier est de 547 m^3/j.

Il s'agit d'un champ captant, constitué de deux drains qui captent naturellement une nappe d'eau souterraine à environ 1,5 mètres de profondeur. Ces deux drains alimentent ensuite une bâche de reprise située à l'intérieur d'un des bâtiments techniques du site : deux pompes y fonctionnent en alternance et dirigent l'eau brute vers un filtre à charbon actif qui permet de traiter l'eau. L'eau traitée passe ensuite dans un dispositif de chloration avant de rejoindre les réservoirs de stockage des communes d'Elbeuf-en-Bray (château d'eau) et de Gournay en Bray (réservoir de Saint-Aubin).

Le ruisseau de Fontaigneux est situé à proximité immédiate des bâtiments d'exploitation et prend sa source au niveau d'un lavoir. Malgré leur proximité, le ruisseau et le captage ne sont pas en relation d'un point de vue hydrogéologique. Le captage se situe dans le bassin versant de la Morette, un affluent de l'Epte.

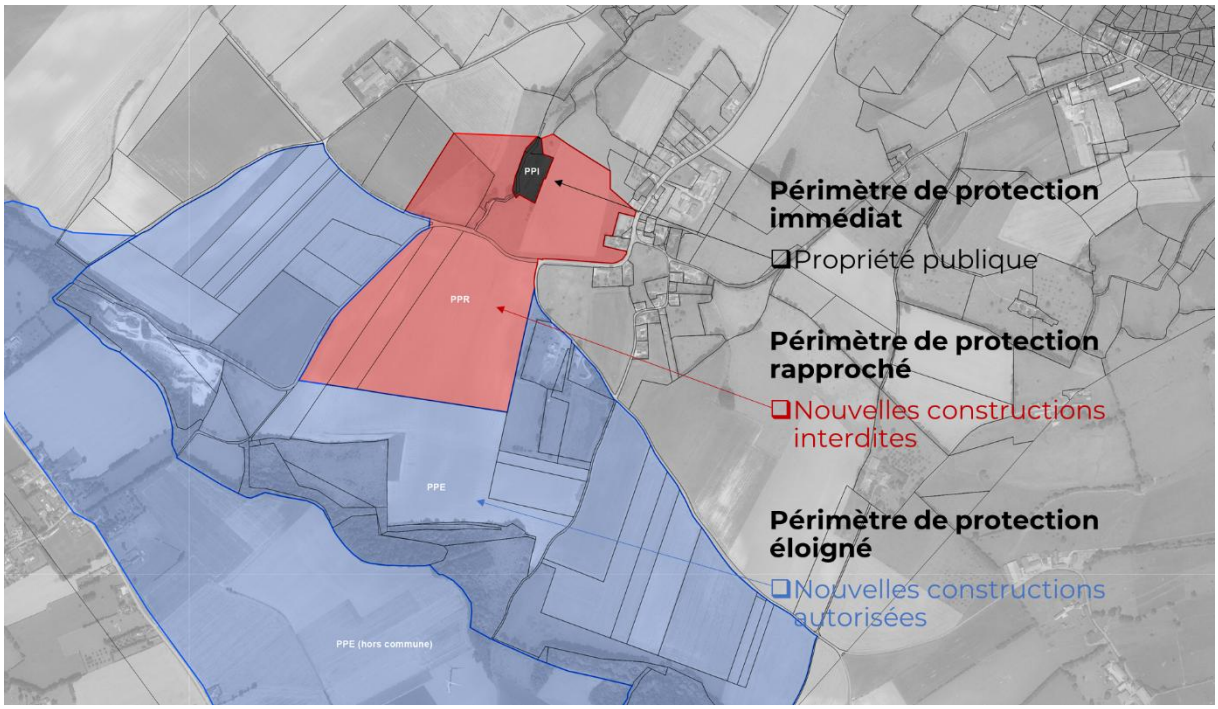
D'après les deux derniers contrôles sanitaires publiés par l'ARS en juillet 2024 et en décembre 2024, **l'eau d'alimentation est conforme aux exigences de qualité en vigueur** pour l'ensemble des paramètres mesurés.



Réseau d'eau potable (source SAEPA)

Le captage est protégé par une DUP du 9 août 1993.

La présence du périmètre de **protection rapproché du captage** est une contrainte forte pour l'urbanisation, puisqu'il **interdit les constructions nouvelles à l'ouest du bourg**.



Périmètres de protection du captage

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

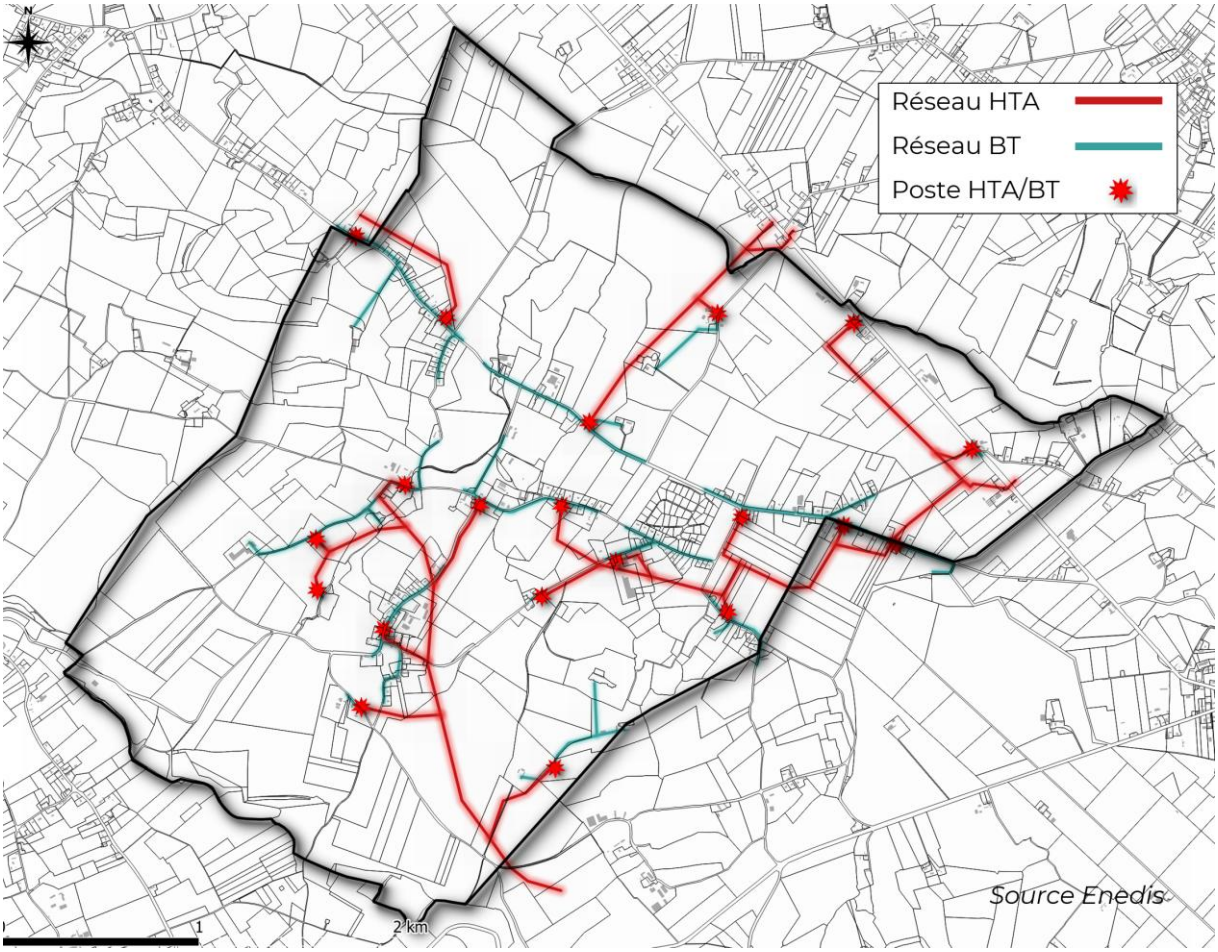
La commune est entièrement en assainissement non collectif. Elle dépend du SAEPA du Bray Sud.

Au titre de l'assainissement, le syndicat exerce, en plus des activités comparables à celles prévues pour l'eau potable, les missions suivantes :

- ❑ Organisation du service public de l'assainissement non collectif et collectif ;
- ❑ Contrôle des installations non collectives ;
- ❑ Contrôle des branchements privés au réseau public d'assainissement collectif ;
- ❑ Mise en place des moyens de contrôle, assistance aux usagers pour le bon fonctionnement de leurs installations ;
- ❑ Réhabilitation et entretien des installations d'assainissement collectives et non collectives ;
- ❑ Aménagement et entretien des exutoires artificiels ou naturels

ELECTRICITÉ

La carte suivante montre le réseau électrique, avec les lignes moyennes et basse tension.



Réseau électrique (source Enedis)